



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/390

Approbation d'un avenant de prolongation à la convention d'objectifs établie entre la  
Maison de la Danse et la Ville de Lyon, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/390 - APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ETABLIE ENTRE LA MAISON DE LA DANSE ET LA VILLE DE LYON, L'ETAT ET LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Maison de la Danse, dirigée par Dominique Hervieu est une institution unique en Europe à être entièrement dédiée à la danse avec une grande salle de 1100 places et son studio Jorge Donn comme espace de répétition et de résidence. Par la qualité et l'originalité de sa programmation, et par son rayonnement tant national qu'international, elle est aujourd'hui une des plus importantes institutions culturelles de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Son ouverture à toutes les esthétiques et toutes les cultures comble le public qui lui témoigne toute sa confiance. Ils sont 130 000 spectateurs, chaque saison, à venir découvrir les 40 spectacles présentés pour environ 200 représentations.

La programmation accueille les danses et les esthétiques les plus diverses, invite les chorégraphes majeurs, les jeunes créateurs contemporains, les compagnies régionales afin de faire découvrir et aimer la danse au plus grand nombre.

Parallèlement à une programmation de grande qualité, la Maison de la danse, s'est donnée pour objectifs de mener des actions pour sensibiliser le grand public à la culture chorégraphique : ateliers découverte de la danse, rencontres avec les artistes, répétitions publiques, vidéo-conférences.

Chaque saison, la Maison de la Danse soutient plusieurs artistes régionaux dans leurs parcours de création par de l'accueil en résidence, de la diffusion et la mise en place d'actions culturelles et d'éducation artistique en milieu scolaire, hospitalier, carcéral ainsi que dans les musées de la ville avec une priorité sur les territoires inscrits dans le cadre de la politique de la ville.

La convention d'objectifs établie entre la Maison de la Danse et ses partenaires institutionnels (l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et la Ville de Lyon) pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, précise les objectifs dévolus à la Maison de la Danse. Ce texte conforte les activités actuelles de l'établissement, tout en prenant en compte le projet artistique et culturel de sa directrice et l'évolution dans le contexte territorial.

Cette convention prend fin le 31 décembre 2020.

Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire et de la redéfinition de nouvelles perspectives pour les ateliers de la danse, il est proposé de proroger cette convention d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, afin de permettre à la Ville de Lyon, à l'Etat et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'engager, sur l'année 2021, une réflexion, en concertation avec la Maison de la Danse, en vue de l'établissement d'une nouvelle convention d'objectifs.

Pour mémoire, la Ville de Lyon a attribué à la Maison de la Danse une subvention de fonctionnement d'un montant de 965 000 € sur l'exercice 2020 et une aide exceptionnelle dans le cadre du fonds d'urgence de 86 000 €

Vu la convention cadre conclue le 14 mai 2018 ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- L'avenant à la convention cadre, établie entre la Maison de la Danse et ses partenaires financiers, l'Etat, la Région Auvergne- Rhône-Alpes et la Ville de Lyon prolongeant pour une durée d'un an est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET